



**MÉMOIRE PRÉBUDGÉTAIRE DE 2018
À L'INTENTION DU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES
DE LA CHAMBRE DES COMMUNES**

4 août 2017

Introduction

L'Assemblée des Premières Nations prend part à l'exercice prébudgétaire fédéral annuel depuis 2000 en décrivant dans les grandes lignes les priorités des Premières Nations et en proposant une analyse approfondie des investissements et des changements structuraux requis pour réduire l'écart entre la qualité de vie et le bien-être des Premières Nations et ceux des autres Canadiens.

L'APN travaille conjointement avec le gouvernement du Canada afin de définir « une nouvelle relation fiscale accordant aux collectivités des Premières Nations un financement adéquat, prévisible et durable afin d'assurer leur bien-être général ». Dans l'attente de la publication d'un rapport sur ces travaux d'ici le 31 décembre 2017, ce mémoire prébudgétaire traite des mesures immédiates et provisoires qui peuvent être prises pour atteindre notre objectif commun.

Nous nous réjouissons, certes, des investissements de 8,4 milliards de dollars et de 3,4 milliards de dollars (les deux étalés sur cinq ans) annoncés dans les budgets de 2016 et de 2017, mais il y a des lacunes à combler. Toutes les catégories d'investissements présentées dans le présent mémoire s'ajoutent au financement actuel et aux dépenses prévues dans ces deux budgets fédéraux.

Investir dans les gouvernements des Premières Nations

Les programmes et les services essentiels de base des gouvernements des Premières Nations comme le Financement du soutien des bandes (FSB), le fonctionnement et l'entretien, les dépenses en capital secondaires et l'administration de l'aide au revenu n'ont pas augmenté annuellement de plus de 2 % depuis 20 ans. Il est indispensable de soutenir les capacités des gouvernements des Premières Nations dans les secteurs de l'administration publique et de la gestion des finances pour assurer une utilisation efficace et efficiente des autres investissements que le gouvernement du Canada a consentis et consentira. Ce manque a été souligné dans le Rapport du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord sur la prévention et la gestion des manquements de juin 2017. En se basant uniquement sur le niveau de l'inflation et la croissance démographique, le minimum nécessaire s'élève à 12,7 milliards de dollars sur les trois prochaines années.

Éducation

Le nombre d'étudiants des Premières Nations qui reçoivent une aide dans le cadre du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP) d'AANC a diminué constamment, passant de 22 938 en 1997 à 18 261 en 2014-2015. Le taux de financement par étudiant n'a pas changé depuis le plafond de 2 % imposé pour les augmentations annuelles il y a 20 ans, et ce malgré la hausse des frais de scolarité, du coût de la vie et d'autres nécessités scolaires. Pour octroyer une aide financière aux étudiants actuels conformément aux lignes directrices du PAENP, les dépenses par étudiant devraient passer de 13 407 \$ à 17 307 \$. Pour les 18 261 étudiants actuels et les 36 901 étudiants admissibles, l'augmentation nécessaire du budget du PAENP atteint 2,1 milliards de dollars sur trois ans. De plus, les manques à combler constants pour l'éducation primaire et secondaire s'élèvent à près de 1,7 milliard de dollars pour les trois prochaines années.

Logements et refuges

Les Premières Nations représentent la tranche de la population qui connaît la plus forte croissance au Canada et l'offre actuelle de logements est insuffisante pour répondre aux besoins. Selon l'analyse d'AANC, il faut des investissements supplémentaires de 800 millions de dollars par année de 2012 à 2036. Le budget de 2016 prévoit 10 millions de dollars pour cinq refuges situés dans les réserves. Pour répondre aux besoins non satisfaits, il faut un investissement additionnel de 25 millions de dollars par an pour les trois prochaines années.

L'eau et les eaux usées

Des investissements supplémentaires sont requis pour remplacer les infrastructures déficientes ou désuètes afin de faire face à la croissance, dont la croissance démographique. Selon les rapports d'AANC, les besoins sont évalués à plus de 320 millions de dollars par an pour résoudre des questions urgentes d'infrastructure visant l'eau et les eaux usées.

Infrastructures de base pour les collectivités

D'après les renseignements disponibles, des investissements totalisant plus de 2,7 milliards de dollars sur trois ans sont requis pour les infrastructures de base pour les collectivités, dont des exercices de planification, des routes, des ponts, des systèmes énergétiques, des mesures d'atténuation structurelle, des services Internet et des services de protection contre l'incendie.

Gestion des urgences

Les investissements de capitaux pour des projets communautaires liés à la gestion des urgences proviennent actuellement du fonds de base pour dépenses en immobilisations d'AANC. Il est proposé que 75 millions de dollars par année soient versés par le truchement d'un fonds consacré aux installations de gestion des urgences afin de construire des infrastructures d'atténuation pour compléter les activités d'atténuation non structurelles.

Routes toutes saisons

Dans son mémoire prébudgétaire de 2017, l'APN avait recommandé des investissements de 2,37 milliards de dollars sur trois ans pour construire des routes toutes saisons menant à des collectivités éloignées des Premières Nations afin d'atténuer la perte de routes d'hiver et les impacts des changements climatiques et d'assurer la sécurité alimentaire. L'urgence d'investir se fait sentir avec de plus en plus d'acuité.

Revendications particulières

Il faut assurer l'impartialité, l'équité et une transparence accrue pour rétablir la confiance dans l'intégrité et l'efficacité du processus des revendications particulières. Des investissements totalisant 85 millions de dollars sur trois ans sont nécessaires pour permettre aux Premières Nations d'effectuer des études, de mener des négociations, de s'adresser au Tribunal des revendications particulières et de demander des révisions judiciaires.

Revendications globales

Il faut s'entendre sur l'esprit et l'intention des traités pour faire avancer et renforcer leur mise en œuvre, et il faut procéder à une réforme de la Politique sur les revendications territoriales globales du Canada pour qu'elle tienne compte de la jurisprudence et du droit international. Le dialogue nécessaire pour faciliter la participation des Premières Nations requiert un investissement de 70 millions de dollars sur les trois prochaines années.

Ajouts aux réserves

La Nouvelle directive concernant la politique sur les ajouts aux réserves (AR) du Canada propose la simplification des processus, une exigence de transparence, ainsi qu'une capacité et des ressources adéquates. La mise en œuvre de cette Nouvelle directive sur les AR nécessitera un investissement de 15 millions de dollars sur les trois prochaines années.

Changement climatique

Les Premières Nations contribuent le moins au changement climatique, mais elles sont les plus durement touchées. Elles ont besoin de 600 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour mettre en place des formes d'énergie et des infrastructures vertes, notamment pour réduire la dépendance des collectivités éloignées sur la production d'électricité par diesel et à fortes émissions de carbone, et pour planifier des mesures d'atténuation et d'adaptation.

Bien-être des enfants

En 2016, le Tribunal canadien des droits de la personne a statué que le gouvernement fédéral fait preuve de discrimination à l'endroit des enfants autochtones en sous-capitalisant les programmes d'aide à l'enfance dans les réserves, et il a ordonné au gouvernement d'entreprendre une refonte complète de ses programmes. La Chambre des communes a adopté à l'unanimité une résolution visant à investir 155 millions de dollars dans les programmes de protection de l'enfance dans les réserves.

L'APN a insisté sans cesse sur la nécessité de satisfaire pleinement et immédiatement à ces besoins. Le budget de 2018 doit prévoir une hausse des investissements déjà consentis de 84 millions de dollars, ce qui représente la demande initiale de l'APN de 200 millions de dollars, moins les 116 millions de dollars prévus dans le budget de 2016, pour l'exercice 2018-2019. Les investissements devraient atteindre 257,4 millions de dollars sur une période de trois ans. Les travaux en cours en vue de remanier les programmes de protection de l'enfant et pour reconnaître de nouveau la compétence des Premières Nations sur cette question pourraient mener à l'identification d'autres besoins de financement.

Examen des lois et des politiques

Comme prévu dans le protocole d'entente sur des priorités communes signé par le premier ministre du Canada et le chef national de l'APN en juin 2017, des ressources financières sont nécessaires pour engager un véritable dialogue avec les Premières Nations à titre de détenteurs de droits et avec les organismes qui les représentent à l'échelle régionale et

nationale. Les besoins sont évalués à 15 millions de dollars par an pour les trois prochaines années.

Santé

L'APN demande des investissements de 3,96 milliards de dollars sur les trois prochaines années pour l'exécution de trois tâches principales, à savoir : 1) régler le problème du sous-financement de la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits (DGSPNI); 2) appuyer le renforcement de la capacité des systèmes de santé des Premières Nations; 3) soutenir les efforts poursuivis par les Premières Nations pour transformer leurs systèmes de santé afin qu'ils répondent à leurs priorités et à leurs besoins. Au bout du compte, les nouveaux investissements fédéraux doivent avoir pour objectif de réduire les écarts relatifs à l'état de santé sur le plan individuel et collectif de la population des collectivités des Premières Nations et de renforcer leur autonomie en matière de santé.

Pêches

Des investissements totalisant 15 millions de dollars par an sont requis pour renforcer la Stratégie relative aux pêches autochtones, le Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques et le Fonds autochtone pour les espèces en péril. En outre, il faut 25 millions de dollars par an pour la protection de l'habitat du poisson et 10 millions de dollars par an pour effectuer un examen de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, notamment de l'accès direct au marché.

Emploi et formation professionnelle

La participation au marché du travail est indispensable pour réduire la pauvreté et assurer le bien-être des Premières Nations. On peut s'attendre à ce qu'une stratégie claire et centrée sur les Premières Nations améliore l'efficacité de la formation professionnelle pour qu'elle débouche sur des emplois valorisants, renforce la capacité institutionnelle, favorise la coopération, les partenariats ainsi que les relations de gouvernement à gouvernement, et reconnaisse la responsabilité partagée pour les résultats. Un investissement de 865,4 millions de dollars sur les trois premières années tient compte du coût de l'implantation d'une nouvelle stratégie efficace. Il faut que le Canada renouvelle son approche pour prendre en compte les conditions socioéconomiques particulières des Premières Nations, leur statut constitutionnel et démographique spécial, ainsi que leur forme de gouvernance.

Langues

En 2018-2019, les travaux découlant d'une initiative législative préconisée par les organisations autochtones nationales et le gouvernement seront axés sur l'évaluation des investissements financiers à long terme qui seront nécessaires pour mettre en place les mesures législatives définies dans une nouvelle loi sur les langues autochtones et pour assurer la préservation et la revitalisation des langues autochtones reposant sur le principe du contrôle autochtone. Entre temps, selon une évaluation préliminaire, il faudra un investissement minimal de 124 millions de dollars par an sur les trois prochaines années.

Maintien de l'ordre

Le sous-financement du Programme des services de police des Premières Nations compromet la sécurité des Premières Nations. Alors que des corps de police non autochtones sont considérés comme un service public essentiel au Canada, les services de maintien de l'ordre dans les collectivités des Premières Nations sont considérés comme un choix discrétionnaire. Pour répondre aux besoins immédiats des corps de police autochtones, les services de police des Premières Nations ont besoin de 375 millions de dollars sur les trois prochaines années.

Pratiques de justice réparatrice

La réduction de la surreprésentation des peuples autochtones dans le système de justice pénale fait partie des priorités. Il faut octroyer des fonds aux programmes de justice réparatrice comme solution de rechange au système de justice et au système correctionnel traditionnel. L'APN recommande une hausse de 14 millions de dollars par an du budget annuel.

Nouveaux juges

Parmi les investissements les plus productifs pour réduire la surreprésentation des peuples autochtones dans les prisons, le Canada peut nommer 20 nouveaux juges de cour supérieure provenant des Premières Nations à un coût de 10 millions de dollars par an.

Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones

Les conseillers parajudiciaires autochtones expliquent à leurs clients leurs droits et leurs obligations juridiques. Ils les aident à obtenir les services d'un avocat, à trouver des interprètes s'il y a lieu, et à préparer les rapports présentenciels, les audiences sur la libération sous caution et les renvois. Grâce au financement du Canada, le programme dispose à l'échelle nationale de plus de 180 conseillers parajudiciaires qui fournissent des services à environ 60 000 clients autochtones dans plus de 450 collectivités chaque année. Le programme requiert un financement de 210 millions de dollars au cours des trois prochaines années.

Sommaire des investissements fédéraux requis – Budget de 2018
(en millions de dollars)

Domaines d'investissement d'AANC	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Total
Investissement dans les gouvernements des Premières Nations				
FSB et soutien aux gouvernements indiens	1 713,5	277,8	301,2	2 292,5
Administration de l'aide au revenu	2 190,9	39,5	40,9	2 271,3
Fonctionnement et entretien/Dépenses en capital secondaires	5 148,4	1 468,3	1 522,0	8 138,7
Total partiel	9 052,8	1 785,6	1 864,1	12 702,5
Éducation				
Maternelle à la 12 ^e – Financement immédiat	321,9	264,7	207,0	793,6
Maternelle à la 12 ^e – Processus national	5,0	5,0	5,0	15,0
Mise en œuvre des systèmes	28,8	28,9	30,0	87,7
Immersion linguistique	254,0	263,3	272,0	789,3
Enseignement postsecondaire – Étudiants	650,0	695,0	695,0	2 040,0
Enseignement postsecondaire – Établissements	23,5	24,0	24,5	72,0
Total partiel	1 283,2	1 280,9	1 233,5	3 797,6
Infrastructure				
Logements et refuges	825,0	825,0	825,0	2 475,0
Eau et eaux usées	320,0	320,0	320,0	960,0
Infrastructures de base pour les collectivités	900,0	900,0	900,0	2 700,0
Gestion des urgences	75,0	75,0	75,0	225,0
Routes toutes saisons	790,0	790,0	790,0	2 370,0
Total partiel	2 910,0	2 910,0	2 910,0	8 730,0
Traités, droits et revendications				
Revendications particulières	28,0	28,0	29,0	85,0
Revendications globales	23,0	23,0	24,0	70,0
Ajouts aux réserves	5,0	5,0	5,0	15,0
Total partiel	56,0	56,0	58,0	170,0
Changement climatique	180,0	200,0	220,0	600,0
Protection de l'enfance	84,0	86,7	86,7	257,4
Examen des lois et des politiques	15,0	15,0	15,0	45,0
Total pour AANC	13 581,0	6 334,2	6 387,3	26 302,5
Autres investissements fédéraux				

Sommaire des investissements fédéraux requis – Budget de 2018
(en millions de dollars)

Domaines d'investissement d'AANC	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Total
Santé Canada				
Sous-financement des programmes de la DGSPNI	855,1	774,8	762,9	2 392,8
Renforcement de la capacité des systèmes de santé des PN	385,9	35,9	35,9	457,7
Transformation des systèmes de santé des PN	369,0	369,0	369,0	1 107,0
Total pour Santé Canada	1 610,0	1 179,7	1 167,8	3 957,5
Pêches et Océans				
Stratégie relative aux pêches autochtones et gouvernance	15,0	15,0	15,0	45,0
Protection durable de l'habitat du poisson en zone autochtone	25,0	25,0	25,0	75,0
Pêche commerciale et pêche en eau douce dans les collectivités autochtones	10,0	10,0	10,0	30,0
Total pour Pêches et Océans	50,0	50,0	50,0	150,0
EDSC – SFCEA (Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi des Autochtones)	272,6	288,9	303,9	865,4
Patrimoine – Langues	124,0	124,0	124,0	372,0
Sécurité publique – Maintien de l'ordre	125,0	125,0	125,0	375,0
Justice – Justice réparatrice, nouveaux juges, Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones	94,0	94,0	94,0	282,0
Total – Autres investissements fédéraux	2 275,6	1 861,6	1 864,7	6 001,9
Total général	15 856,6	8 195,8	8 252,0	32 304,4